

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 52 (1955)
Heft: 6

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Alt.	Localité		Du 11 avril au 10 mai
750	Fleurier	+ 1 200 gr.	Si nous avons la chance de bénéficier d'un temps ensoleillé, les nuits, par contre, restent très fraîches et jusqu'au 9 mai elles ont été marquées par des fortes gelées.
750	Saicourt		Pas de contrôle de pesées en avril. Récolte nulle. — Nourrissement. — Au début de mai magnifique floraison des dents-de-lion et des arbres fruitiers. En général les colonies sont en retard par rapport à leur développement habituel.

Fleurier, le 14 mai 1955

L. L.

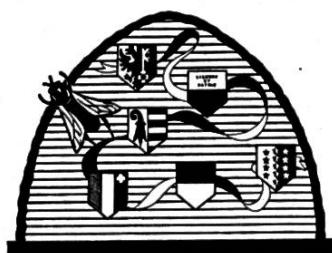
Avis relatif aux transports de ruches d'abeilles pour l'estivage

Communiqué de la police cantonale vaudoise

Selon l'ordonnance fédérale sur la durée des heures de travail des conducteurs professionnels, la circulation nocturne des camions est interdite de 2200 à 0500 l'hiver et de 2300 à 0400 l'été. Les conducteurs de camions qui, pour une raison impérieuse, doivent circuler en dehors de ces heures, sont tenus de demander une autorisation au service des automobiles. C'est le cas notamment pour les transports de fruits frais, tels que les fraises. Même le chauffeur arrêté pour panne de véhicule est tenu d'aviser le poste de police ou de gendarmerie le plus proche avant de poursuivre son voyage après les heures autorisées.

Dans ces conditions, je ne vois pas la possibilité d'autoriser une dérogation, qui n'est d'ailleurs pas de ma compétence, pour les transports de ruches. A mon avis, il demeure nécessaire que les transporteurs se munissent préalablement d'une autorisation officielle.

Lt-colonel CORNAZ.



LA VIE DE NOS SECTIONS

Assemblée d'été de la Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture à Aubonne, le 3 juillet 1955

Chers apiculteurs vaudois,

Aubonne, ville historique, toute pleine de souvenirs du temps passé, de vieux monuments, de charme et de beauté romantique, vous attend en ses murs le 3 juillet prochain.



Le Château d'Aubonne

La section de « La Côte Vaudoise » a fait tout son possible pour vous préparer une journée agréable.

Le programme se déroulera dès 9 h. 30 dans la très ancienne salle du Tribunal du château, dont vous ne manquerez pas d'admirer le célèbre plafond peint. Les apiculteurs venant en auto ne craindront pas de monter avec leur véhicule la rampe du château, en passant sous la vieille porte ; ils trouveront là de la place pour garer leur voiture.

Nous aurons le plaisir d'avoir parmi nous M. Alb. Zimmermann, de Genève, qui a pris part à l'expédition de l'automne 1954 au Gaurisankar, et qui a bien voulu accepter de nous parler de son voyage en nous présentant quelque 200 clichés en couleur sous ce titre « *Fleurs népalaises* ».

Le banquet aura lieu au Casino ; il vous sera servi bœuf braisé aux champignons et autres bonnes choses alléchantes.

L'après-midi, après la partie oratoire et familiale, nous irons faire, en autocar et en voitures, une balade au Signal de Bougy. Puis, sera servie une collation, assis dans l'herbette d'un site que vous ne connaissez certainement pas. Et... si

l'astre du jour venait à nous bouder, nous avons prévu un programme de rechange qui ne sera pas mal du tout.

Venez nombreux, chers apiculteurs vaudois, passer le 3 juillet dans ce beau pays où coule le lait, le miel et... le vin. Oh ! ne craignez rien, Mesdames, notre ambition n'est pas de vous voir rentrer à la maison avec un mari plus ou moins survolté par le produit de la noble plante ; non, ce fruit créé par Dieu pour réjouir le cœur de l'homme exige qu'on use de lui avec sagesse, sinon, tout comme l'abeille il se défend, et il a bien raison !

Programme

9 h. 30 Assemblée générale, salle du Tribunal du château, conférence avec projections, de M. Alb. Zimmermann.

12 h. 30 Dîner au Casino.

14 h. 30 Départ pour le Signal de Bougy, puis collation.

Le prix de la carte de fête est de Fr. 9.—, tout compris. Versez s. v. p. ce montant au compte de chèques de la Société d'Apiculture, section « La Côte Vaudoise », II 3193, jusqu'au 25 juin.

Merci d'avance, parce que vous vous inscrirez assez tôt, afin de ne pas donner trop de soucis aux organisateurs et parce que vous nous apporterez du soleil, si ce n'est en dehors, du moins en dedans !

Au plaisir et à bientôt.

Ceux de la Côte Vaudoise.

CENTRALE ROMANDE DES MIELS

Sans bruit, la « Centrale romande des miels » s'est organisée et, dès maintenant, elle est prête, chers apiculteurs, à recevoir votre récolte.

Ces prochains jours, tous les membres recevront une circulaire qui leur donnera toutes les explications nécessaires pour les livraisons de miel. Nous rappelons, néanmoins, que celui-ci ne pourra être livré qu'avec la carte de contrôle de la S.A.R. dans des bidons propres et en excellent état, de 15, 20 et 25 kg. Pour ceux qui le désirent, la « Centrale » mettra à leur disposition, moyennant une modeste location de 1.50 fr. par pièce, les ustensiles dont ils pourraient avoir besoin.

Le nombre des membres augmente d'une manière réjouissante et le Conseil d'administration a décidé, dans sa dernière séance, que tous les apiculteurs qui ont fait leur demande d'admission avant le 1er mai 1955, seront considérés comme membres fondateurs. Il y a donc lieu d'ajouter à la liste parue dans le numéro de janvier 1955 du « Journal suisse d'apiculture », les noms suivants :

1. Section de St. Maurice
2. Section du Gros de Vaud
3. JUILLERAT Paul, Chevenez (J.-B.)
4. NYDEGGER Rodolphe, Les Verrières
5. CHASSOT Georges, La Glâne
6. HÄHLEN Fernand, Penthalaz
7. PROGIN Félix, Misery (Lac)
8. COTE NEUCHATELOISE, Section de la
9. BISELX Rodolphe, Martigny, My-ville
10. CLERC Frédéric, Allaman
11. ROCHAT Louis, Mont-sur-Rolle
12. BAERISWIL Johann, Gimel
13. FILLETTAZ Albert, Gimel

La liste des membres fondateurs est, ainsi, définitivement close ; mais, inutile de dire que tous les apiculteurs, membres de la S.A.R., qui ont hésité... et hésitent encore, pourront, en tout temps, demander leur admission dans notre grande famille où ils seront toujours les bienvenus. Souvenons-nous que « l'union fait la force » et que, si nous voulons que notre « Centrale » puisse

jouer la rôle que nous désirons lui voir tenir et exercer une influence dans le commerce du miel, il faut qu'elle devienne puissante en groupant tous les apiculteurs de la Suisse romande.

Nous rappelons que le Conseil d'administration de la « Centrale romande des miels » est formé de MM. A. Loup, président, La Tour-de-Trême, G. Golay, secrétaire, Cossonay, Roulet L., Fontaines (Vaud), membre, L. Voutaz, Séminbrancher, membre et M. Soavi, Gingins, membre, représentant de la S.A.R.

Toute correspondance concernant le commerce du miel est à adresser à la « Gérance de la Centrale romande des miels », Petit-Chêne 19, Lausanne, Tél. (021) 23 45 18.

Et maintenant, chers apiculteurs, nous vous souhaitons une magnifique année apicole qui permette à notre « Centrale » de faire ses preuves.



Nécrologie

† Alphonse Dayer, Hérémence

La Société d'apiculture, section d'Hérens est en deuil. Au mois de février dernier, elle perd un membre dévoué : Alphonse Dayer d'Hérémence. On aimait à le rencontrer dans nos réunions d'apiculture. Il avait toujours un très grand plaisir de se retrouver parmi ses collègues. Né en 1901, il débuta en apiculture en 1936. Trop tôt enlevé à notre société et à l'affection de sa famille son départ laissera parmi ceux qui l'ont connu et aimé l'exemple d'une vie droite, de travail et d'amour. Nous présentons, au nom des apiculteurs de notre section, à son épouse et ses quatre enfants, nos sentiments émus de vive sympathie.

G. Emile

† Marc Herminjard 1876 — 1954



Issu d'une famille où l'apiculture était de vieille tradition, notre collègue (vétérant S.A.R. en 1946) y fut initié dès son plus jeune âge. À 12 ans déjà, il possédait ses propres ruches et pouvait en assumer presque tous les soins. En 1923, il quitte les Monts de Corsier, son lieu natal et le berceau de sa famille, pour venir à Chambon, près Roche, reprendre le domaine de son beau-père. Abstinent convaincu, sincèrement et profondément chrétien, pratiquant même un christianisme actif, il n'était jamais vain de faire appel à son obligeance. C'est ainsi que, durant les deux guerres, il alla donner des soins aux ruchers des collègues voisins mobilisés, heureux en cela et

comme toujours, de pouvoir rendre service, de se sentir utile à son prochain. On peut dire de lui que la mort l'a frappé en pleine activité apicole, puisque c'est en allant, avec son vélo suivi d'une remorque, chercher une ruche destinée à son fils pour l'installer ailleurs, qu'il fut renversé sur la route par un cheval emballé, accident dont il devait mourir une semaine plus tard.

Détail touchant : durant le culte funèbre à l'église, on vit une abeille passer de fleur en fleur sur les couronnes et les bouquets. La communauté apicole

des « Alpes » s'associe au bel hommage rendu par la population du village de Roche et réitère aux huit enfants, aux vingt-six petits-enfants de Marc Herminjard, l'expression de la profonde estime en laquelle elle tenait leur aïeul et les assure du bon souvenir qu'elle en gardera.

Ed. F.

Communiqués

Fédération Jurassienne des Sociétés d'Apiculture

Rappel

Les membres des sections jurassiennes qui ne l'auraient pas encore fait sont priés de bien vouloir s'acquitter de la cotisation d'assurance loque et noséma, soit 30 ct. par colonie, pour l'année 1955. Afin de s'éviter les frais de remboursement et faciliter le travail du caissier, chaque membre est prié d'utiliser le bulletin de versement au compte de chèques IVb 1398 qu'il a reçu à cet effet. Pour rappel, l'art. 7 du règlement de la caisse noséma précise que tout membre qui n'accomplirait pas ses obligations financières perd tous ses droits aux prestations éventuelles de la caisse d'entraide. Celui qui n'assure qu'une partie de ses colonies ne touchera aucune indemnité.

Le caissier de la F.J.S.A.

Société Ajoie et Clos-du-Doubs

Lors de l'assemblée du 27 mars 1955, le comité fut chargé de faire le nécessaire pour mener à bien les démarches pour la sortie récréative proposée au tractanda 10 de l'ordre du jour. Les pourparlers ayant abouti favorablement, cette course est fixée au 28 juillet prochain, avec départ de Porrentruy aux environs 8 h., pour visiter les usines Burrus à Boncourt le matin, et les usines Peugeot de Sochaux l'après-midi. Le retour se fera par la vallée du Doubs et St-Ursanne Porrentruy, vers 20 h.

Prix : 20 fr. par personne ; dîner à Boncourt, souper à St-Ursanne et transport en cars. 12 fr. pour les participants bénéficiant de leurs voitures, donc transport en moins. Un communiqué paraîtra ultérieurement.

Le comité invite chaleureusement ses membres à participer à cette sortie qui promet d'être des plus agréables. Les inscriptions sont reçues par le versement du prix de la course à notre Compte de chèques IVa 2262 Bienné, jusqu'à fin juin 1955.

Le comité

Fédération des Sociétés d'Apiculture du Jura

Afin de maintenir l'amitié et l'union qui règne entre les apiculteurs jurassiens, la Section Ajoie et Clos-du-Doubs qui fonctionne comme Comité Directeur de la Fédération, propose à tous de se joindre à eux pour la sortie récréative qui aura lieu le 28 juillet prochain. Cette course qui promet d'être des plus intéressantes a été fixée en période de vacances, et les démarches faites ont abouti favorablement et auront comme but ; visite des usines Burrus le matin et Peugeot l'après-midi avec retour par la vallée du Doubs jusqu'à St-Ursanne et Porrentruy.

Les heures prévues pour le départ et l'arrivée donneront satisfaction à chacun, même pour les amis venus de loin.

Un communiqué paraîtra dans le prochain journal à ce sujet. Prix : 20 fr. avec transport en cars, dîner à Boncourt, souper à St-Ursanne. 12 fr. pour les participants bénéficiant de leurs voitures, donc sans le transport, à verser à notre Compte de Chèques IVa 2262 Bienné jusqu'au 30 juin 1955.

Chacun est invité cordialement à cette course qui sera le prélude de la journée jurassienne prévue pour cet automne.

Le comité de l'Ajoie et Clos-du-Doubs

Section de Cossenay — Cours d'élevage de reines

Les membres de la section qui désireraient suivre un cours pour l'élevage des reines, sont priés de s'inscrire jusqu'au 15 juin auprès de M. G. Golay, président, Cossenay.

Comptes rendus

Montagnes neuchâteloises

Assemblée du 27 mars 1955 au Crêt-du-Locle

Timidement, le printemps s'annonce dans nos montagnes. Comment rester insensible aux premières caresses sérieuses du soleil ? Déjà le rucher s'anime et les 50 apiculteurs présents en ce dernier dimanche de mars, étaient heureux de se revoir.

La séance débute par une rapide liquidation de questions administratives. Puis c'est le traitement au folbex qui se fera obligatoirement dans toute la région, qui retient l'attention de chacun. Ce laborieux travail a pu être d'ores et déjà réparti entre une trentaine de membres, qui tous font preuve d'un beau dévouement à la cause apicole ; ils ont droit à de sincères remerciements. Concernant les récalcitrants éventuels, les directives sont données et seront appliquées, car ce grand travail ne doit pas être compromis. Puis le président à l'agréable mission de remettre à M. Jean Béguin du Crêt-du-Locle, le gobelet offert par la Romande à ses vétérans. Exemple d'attachement et de fidélité à l'apiculture et à la section, malgré l'âge et ses revers, et malgré les années médiocres.

Le plat de résistance était réservé à M. Fankhauser de Territet pour une conférence sur les méthodes de travail du frère Adam en Angleterre. Exposé digne d'un pédagogue qui fut écouté avec beaucoup d'attention et de plaisir. Nous ne pouvons pas résumer la conférence, mais nous disons que le frère Adam qui fait autorité dans le monde apicole, est d'avis qu'il n'y a plus grand progrès à espérer du côté matériel apicole, vu les grands perfectionnements techniques réalisés depuis l'apparition de la ruche à rayons mobiles. Pourvu que la capacité de leur nid à couvain soit suffisante, toutes les ruches et tous les systèmes peuvent convenir. Car, il faut bien se pénétrer de ce fait capital : Ce n'est pas la ruche qui fait la récolte, mais l'abeille. Or, c'est du côté du perfectionnement ou de l'amélioration de l'abeille que doivent se concentrer tous les efforts. Le but à atteindre est d'obtenir par des croisements judicieux et poursuivis avec persévérance, une lignée ou une race dans laquelle soient rassemblées et fixées les qualités essentielles et désirables des meilleures races d'abeilles connues. C'est dans ce but que le frère Adam a entrepris de longs et coûteux voyages dans tous les pays environnant la Méditerranée, en vue d'y étudier sur place leurs races réputées et d'en obtenir les sujets propres à ses croisements.

Nous sommes d'avis que la documentation concernant les voyages du frère Adam, a sa place indiquée dans notre journal. Vivantes, instructives et actuelles, ces expériences à base sérieuse traduites par notre conférencier, devraient être largement diffusées. La possibilité de renseigner les apiculteurs romands existant, nous aurions peine à admettre les objections formulées à l'égard de notre conférencier M. Fankhauser, et espérons vivement avoir le plaisir de lire dans notre journal, cette très importante documentation.

G. M.

Erguel-Prévôté

Assemblée ordinaire du 27 mars à Sonceboz

Présidence : M. A. Jecker. 75 apiculteurs sont présents, soit le 25 % de l'effectif total des membres de la section..

Essentiel du rapport présidentiel : Organisation de la lutte au Folbex contre l'acariose, ravages du noséma et des deux loques. Réunions de groupes : elles auront lieu à Bellelay le 12 juin et à Corgémont le 17 juillet. Comptes : augmentation de la fortune de Fr. 403.—.

Distinction : reçoivent le gobelet : MM. Paroz Ernest, Tschumy Nicolas et Schaer Fritz. Et le diplôme : MM. Borel Paul, Gerber Louis, Born Jean et Sollberger Henri.

Concours de ruchers. Il aura lieu pour l'Erguel-prévôté en 1955. Délai d'inscription auprès du président : 10 mai. M. Petitjean est désigné comme membre suppléant du jury.

Intoxication des colonies de Moutier. Cette affaire est en panne, à la préfecture de Moutier. Réclamation sera présentée à l'Office cantonal bernois de l'hygiène publique. M. Morgenthaler promet son appui aux enquêteurs.

Causeuse du Dr Morgenthaler. M. le docteur nous parle des observations qu'il a faites aux cours de ses voyages tant en Europe qu'aux U. S. A. Les mêmes problèmes que chez nous se posent partout. M. le Dr Morgenthaler nous expose les différentes méthodes appliquées ailleurs dans l'art d'élever les abeilles. Il développe diverses théories modernes avancées par des apiculteurs éminents tel le Frère Adam, sur la résistance aux maladies de certaines races d'abeilles, sur la fécondation multiple de la reine, les systèmes de ruches employées à travers le monde, sur la gelée royale, la substance royale, la sélection, le nourrissement, l'élevage des reines, l'hivernage etc. Cette conférence fut extrêmement riche d'idées inédites et de questions pratiques intéressantes. Un beau cadeau a été remis au Dr Morgenthaler qui a tant d'attaches et de sympathies dans l'Erguel-Prévôté.

Société d'Apiculture de la Glâne

L'assemblée générale de la section s'est tenue dimanche 3 avril à l'Hôtel de la Tête Noire à Romont. Après l'excellent procès-verbal du secrétaire-caissier M. Louis Pasquier, les membres entendirent un rapport bref mais incisif du président en charge M. Georges Chassot. Il fut rappelé que la société glânoise compte 226 membres dont 174 abonnés au « Journal Suisse d'Apiculture ». En 1954 la section poursuivit son utile activité : conférences, cours d'élevage, contrôle du miel, vente du sucre. L'état sanitaire des ruchers a préoccupé M. Arthur Rey, le dévoué inspecteur. Il fallut lutter contre l'acariose, braver le découragement de certains apiculteurs. M. Paul Bugnon fut élu au Comité, praticien expérimenté, il ne pourra que renforcer la belle équipe qui est au pouvoir. Les finances de la Société sont saines, disons qu'il y a quelque chose dans la hausse. Cette constatation réjouit l'assemblée des 70 membres présents. Ils reçurent de la part du Comité de la « rosée » dans leurs verres. Merci à la gentille demoiselle-vendeuse de billets de tombola, elle accomplit sa douce tâche avec un sens avisé de la récolte.

La présence de M. Paul Meunier, président de la S. A. R. combla les participants. Ce fut pour lui une sorte de visite pastorale. Ayant célébré les amitiés fribourgeoise et valaisanne, apporté le salut de la Romande, il montra les avantages que tout apiculteur retire de son appartenance à la grande famille qu'il préside. En plus du bénéfice des assurances Vols et déprédatrices, responsabilité civile, l'apiculteur affilié peut maintenant faire partie de la Coopérative des miels. Les membres de la Romande, on le voit sont efficacement soutenus. Le bel exposé de M. Meunier a convaincu ses auditeurs. Nous lui disons merci d'être venu au pays de Glâne, d'avoir montré qu'il voulait à toutes les sections une sollicitude active et éclairée. Cette certitude éprouvée au seuil des beaux jours d'avril ne peut donner à la Section de la Glâne que confiance et courage.

G. Md.

Convocations

Côte Neuchâteloise

Les membres de la Côte sont convoqués en assemblée pratique au rucher de M. Chervet Albert, Valangines, à Neuchâtel le 12 juin à 4 h. 30.

Le comité

Société Genevoise d'Apiculture

Réunion amicale mensuelle, lundi 13 juin 1955, à 20 h. 30 précises, au local, rue Cornavin 4.

Sujet : L'extraction du miel. Enlèvement et transport des hausses. Déso-perculation. Passage à l'extracteur. Epuration du miel. Emballages.

Orientation et discussion concernant la course en Valais, prévue au début de juillet.

Le Comité.

Section des Alpes

Convocation. — L'assemblée générale de printemps des « Alpes » aura lieu le dimanche 12 juin 1955, à 14 heures, au Café de la Couronne à Yverne.

Ordre du jour. — 1. Admission de nouveaux membres. 2. Lecture du procès-verbal de la séance d'hiver. 3. Rapport succinct des délégués à l'A.D. de la S.A.R. du 12-3-55. 4. Programme d'activité à assigner aux groupes. 5. Communications éventuelles du président. 6. Course d'été. 7. Propositions individuelles.

Le Comité espère — si le temps est favorable, bien entendu — que les collègues de l'endroit permettront la visite d'un ou deux ruchers locaux ; ce qui est toujours intéressant.

Dans le cas contraire, il y sera suppléé par les deux courts entretiens suivants : *a) Pose des hausses (M. A. Cheriz, introducteur) et b) Montage des cadres et pose des feuilles gaufrées.* Une discussion interviendra selon l'habitude.

Et maintenant, chers sociétaires, au 12 juin prochain. A ce moment, l'essaimage est terminé. Vous n'avez donc aucune excuse de ne pas être des nôtres.

Du 23 mai 1955.

Pour le Comité : *A. Porchet, secrétaire.*

Assemblée de la Fédération vaudoise

Section de Cossonay

Le comité invite les membres de la section à se rendre nombreux à l'assemblée de la Fédération vaudoise, le 3 juillet, à Aubonne.

Ceux qui désireraient profiter du billet collectif, dès Cossonay, sont priés de s'inscrire auprès du président, jusqu'au 15 juin.

ESSAIMS ARTIFICIELS ; reines noires du pays, fécondées en station, marquées, 15 fr. Ruchettes de fécondation, nouveau système, très pratiques, 15 fr. ; habitées avec jeune reine et population, 32 fr. Ruchers et district traités contre l'acariose. Deux médailles d'or. **Henri Macherel, Ecole compl. prof., Fribourg.** Tél. (037) 2 33 86.

A vendre ESSAIMS NATURELS, de pure race italienne, avec certificat de santé, au prix officiel. Envoi contre remboursement. Adressez-vous à **Edoardo Barloggio, Riazzino, Tessin.**

JEUNES REINES 1955, pure race italienne, sélection : « Castel San Pietro Bologna ». Prix, 13 fr. plus 1 fr. p. cage. Beaux nucléi avec reines 1955 sur cadres de couvain D. B. ou cadres suisses, forte population. Prix 1 cadre, 28 fr. ; 2 cadres, 38 fr. ; 3 cadres, 48 fr. **W. Büchlin, apiculteur, Morcote, Tessin.**

Les feuilles gaufrées

C. W. (Carl WIRTH-Meier) fabriquées avec de la cire pure, sont certainement parmi les meilleures.

Avec des machines les plus modernes, nous tirons le 100 % de la cire de vos vieux rayons, au prix officiel.

Maison apicole :

Carl Wirth-Meier, Niederstetten (SG)

Tél. (073) 6 00 56



Gare: Schwarzenbach (SG)

A DISPOSITION DES SECTIONS ET DE LEURS MEMBRES

Insigne de la Romande	la pièce	Fr. 1.70
Diplôme d'honneur	>	1.50
Carte correspondance couleur	la douz.	1.50
Cahier de comptabilité	la pièce	2.50
Emboîtement pour reliure du journal (jusqu'à épuisement du stock)	>	1.—
Table des matières du Bulletin	>	1.—
Collection du Journal suisse d'apiculture	l'année	5.—
Panonceau réclame	la pièce	1.—
Brochures sur « LE MIEL »	la douz.	1.50
	le cent	12.—

Pour éviter les frais d'un remboursement, passez vos commandes en versant le montant correspondant au compte de chèques postaux II 1480, Société romande d'apiculture, Lausanne, et en indiquant au verso du coupon le détail de la commande.

**Huguenin frères
& Cie S.A.** médailleurs
Le Locle

